

## Plaidoyer pour la clarté

**Marcel Caballero**

Vice-président du CIRIEC-France



Devant la prolifération de projets et d'initiatives présentés comme autant d'alternatives ou de concurrences au modèle économique dominant, nous invitons naguère, ici même, à « libérer l'économie de la pensée unique, mais dans la clarté. » Depuis, loin de se tarir, le flot des projets "novateurs" n'a cessé de se déverser : économie collaborative, circulaire, positive, des besoins, du partage, de l'utilité, holacratique,...

Et, comme souvent dans les périodes fertiles, le meilleur côtoie le pire, le sérieux et l'utopie créatrice voisinant avec la naïveté, voire le cynisme, qui le disputent quelquefois à l'enfumage ou, pire, à l'escroquerie.

Les textes abondent et se télescopent, les colloques se succèdent. Chacun y va de sa recette. Le slogan « Ici mieux qu'en face » tient souvent lieu d'argument. Au point qu'« à force d'expliquer, on n'y comprend plus rien. »

Il ne nous échappe pas que ce foisonnement coïncide avec la lente mais inéluctable décomposition de l'économie libérale. Aussi, on peut y voir un aspect positif. En effet, partout, des voies nouvelles sont recherchées et expérimentées, pendant que des recettes anciennes, que l'on disait dépassées, en particulier la coopération ou l'entreprise publique, retrouvent une nouvelle jeunesse. Mais l'époque n'est plus aux grands dessins. Marx, Proudhon, Bakounine et autres Charles Gide sont réputés *has-beens*. Voire !. Les nouveaux inspireurs sont de taille plus modeste ; leurs solutions paraissent limitées dans le temps et l'espace, souvent locales.

L'inflation de projets, dont certains apparaissent contradictoires voire antagonistes, en rend la compréhension difficile. L'absence de références communes empêche d'en saisir la cohérence d'ensemble, si tant est qu'elle existe. Aussi, nous pensons le moment venu de tenter d'y voir clair, de débarrasser le bon grain de l'ivraie.

Le CIRIEC, en tant que tel, n'est pas légitimé à prendre parti. C'est le rôle de nos adhérents, organisations et entreprises de l'économie publique et de l'économie sociale. Le nôtre est de montrer la nécessité de débattre et d'y aider par la recherche et l'information, de faire en sorte que le débat se déroule dans la clarté, en connaissance de cause.

Le sujet est inscrit dans notre agenda. Il sera présent dans les débats de notre Congrès international de Reims.

Nous y reviendrons donc ici même ■

---

[Jacky Lesueur commente le même sujet dans le présent numéro.](#)

# Dettes, déficit et dépenses publiques

Jacques Fournier

Président d'honneur du CIRIEC



Un bon matériau pour la campagne présidentielle : qui saura s'en saisir ? L'une de mes lectures de vacances aura été la note de **France Stratégie** publiée en juillet sous le titre « Dette, déficit et dépenses publiques : quelles orientations ? » C'est un document intéressant dont les données mériteraient d'être méditées par les

candidats aux prochaines élections présidentielles. Mais qui placera ce sujet avant la question à coup sûr essentielle de l'interdiction du burkini ? L'argument est simple : il faut réduire la dette publique en France ; on ne peut le faire qu'en comprimant les dépenses ; essayons de le faire intelligemment. France stratégie inscrit ainsi sa réflexion dans l'axe de la pensée dominante en matière économique. Mais son texte comporte suffisamment de précisions et d'ouvertures pour que l'on puisse en tirer les éléments d'une politique de progrès.

**1** - Il est vrai que la dette publique en France a considérablement augmenté au cours du dernier demi-siècle passant de 12,4 % au début des années 70 à 96,5% en 2015. Cette évolution ne peut sans doute pas se poursuivre indéfiniment. Faut-il pour autant l'inverser ? A quel rythme ? Est-ce la priorité des priorités en matière de finances publiques ? Cela n'est pas évident. Le niveau actuel de la dette est effectivement élevé. Mais il est à peine supérieur à celui de l'ensemble des pays de la zone Euro ( 90,7 %). Cinq pays européens ont en 2015 un niveau dépassant 100% ( Grèce, Italie, Portugal, Chypre, Belgique). L'Espagne et le Royaume uni ont un niveau très voisin de celui de la France. L'objectif fixé par le traité européen d'austérité budgétaire s'établit à 60%. C'est pour l'atteindre que les gouvernements s'échinent à réduire leurs dépenses publiques. Mais qui peut donner la justification de ce chiffre ? La note de France Stratégie fait état d'une étude récente d'économistes du FMI qui fixe à plus de 200 % du PIB le niveau maximal à ne pas dépasser. Nous en sommes loin.

La question de la dette est à coup sûr importante. Mais elle doit être traitée avec mesure et réalisme et elle n'a pas le caractère ultra-prioritaire que certains voudraient lui donner. Les auteurs de la note évoquent eux-mêmes l'intérêt qu'il pourrait y avoir à accroître la dette à court terme, compte tenu du niveau historiquement bas des taux d'intérêt. « *Un taux nul sur les obligations d'Etat à dix ans offre une opportunité exceptionnelle de financer des investissements dans les infrastructures, la transition écologique, la recherche ou la formation en contrepartie d'une moindre dépense ou d'une croissance plus forte à l'avenir.* » Qui saura se saisir de cette opportunité ? Sur le moyen terme, la note évoque deux scénarios pour la période allant jusqu'à 2027. Tous deux se situent dans un contexte de normalisation de la croissance et des taux d'intérêt. Dans le 1er ( tableau 4), on arrête après 2017 l'effort spécifique dit de consolidation et le niveau de la dette reste stable. Dans

le second (tableau 5), on poursuit avec vigueur l'effort de consolidation des dernières années et le niveau de la dette décroît jusqu'aux alentours de 70 % en 2027.

Je ne vois pour ma part rien de terrifiant dans l'évolution envisagée au tableau 4. Il me semble au contraire qu'au moment où, après le Brexit, les grands pays européens cherchent à redonner foi dans les capacités de l'Union européenne à répondre aux besoins de ses populations, persévérer dans la poursuite obstinée d'un objectif d'austérité serait une erreur. Le scénario du tableau 5 pourrait bien devenir celui du Franxit.

**2-** La note de France Stratégie considère à juste titre que les marges de manœuvre pour de nouvelles hausses de prélèvements seront limitées. On peut le regretter, car l'impôt n'est pas un mal en soi. Mais force est de constater que l'action désordonnée menée dans ce domaine au début du quinquennat n'a pas préparé les esprits à une approche raisonnée de ce problème. La grande réforme fiscale annoncée par François Hollande et dont le premier ministre Ayrault a essayé trop tard de lancer le chantier n'aura pas été mise en œuvre. Une réflexion en profondeur est nécessaire sur le sujet et les décisions susceptibles d'en découler ne pourront venir qu'avec le temps. D'ici là, il faudra essayer de limiter les dégâts. Les candidats à l'élection présidentielle vont multiplier les annonces et les promesses de réduction des prélèvements. Ils ont déjà commencé. Impôt sur le revenu, sur la fortune, sur les sociétés : tout y passe. Le futur vainqueur, quel qu'il soit, ne pourra pas honorer ses engagements. C'est malheureusement la loi du genre, et il est un peu vain de s'en offusquer.

Le sujet des prélèvements obligatoires n'est donc pas traité dans la note. Il en va tout autrement pour celui de la dépense publique et l'étude de France Stratégie est sur ce point très intéressante.

**3-** En matière de dépenses publiques les comparaisons internationales présentées dans la note sont particulièrement éclairantes et les orientations proposées pour l'action publique méritent un examen attentif.

3-1 - Il est dit et redit dans le débat politique que la France est championne en matière de dépenses publiques : 57% du PIB, seule la Finlande se situe en 2015 à un niveau supérieur. Mais il faut aller au delà de cette approche globale. France stratégie a comparé les données françaises à celle d'un groupe de pays témoins dont les performances économiques et le système d'action publique sont analogues ( Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Pays bas, Royaume uni, Suède). Deux tableaux sont présentés, qui décomposent les dépenses par domaine d'intervention ( défense et sécurité, enseignement, santé, vieillesse, etc.) et par type de dépenses (dépenses de fonctionnement, rémunérations, prestations sociales, subventions, investissements, etc.). Pour chacun des deux tableaux on part de la différence globale (+ 6% du PIB entre la France, qui se situe à 57 %, et la moyenne du groupe témoin, qui se situe à 51%) et on voit comment les différentes rubri-

ques contribuent à cet écart. Les données fournies par ces deux tableaux sont étonnamment concordantes.

S'agissant de la répartition par domaine la France dépense un peu moins que les pays témoins pour les indemnités maladie et invalidité, pour les services généraux des administrations publiques et pour l'enseignement. Elle dépense un peu plus pour le chômage, la défense, la santé, l'environnement, la culture. Mais ces plus et ces moins sont de faible montant et ils s'équilibrent. L'essentiel de la différence vient de deux rubriques : la vieillesse (+ 4,7%) et le logement (+ 1,4%). S'agissant de la répartition par type de dépenses, les dépenses totales de fonctionnement (y compris rémunérations) sont inférieures de 1,2% à celles du groupe témoin. Les investissements sont légèrement supérieurs (+ 0,6%) de même que la charge d'intérêts, pour laquelle la différence est au demeurant minime (+ 0,3%). Ce sont les rubriques prestations sociales, subventions et autres transferts qui expliquent l'essentiel de la différence (+ 5,3 % pour les transferts sociaux, + 1,6 % pour les transferts économiques).

3-2 Contrairement à ce que l'on s'obstine à répéter, la France n'est donc pas un pays sur administré. Ses dépenses d'administration proprement dite, ses dépenses d'éducation, ne sont pas supérieures à la moyenne. Ce sont les transferts économiques et sociaux, en direction des personnes ou des entreprises, qui sont nettement plus importants. L'excitation sur le nombre jugé excessif des agents publics est largement injustifiée et les objectifs de réduction du nombre des fonctionnaires que vont afficher les candidats de droite ne tiennent pas la route. Cela ne signifie pas que des réductions ne doivent pas intervenir ici ou là : la note de France Stratégie estime ainsi que notre organisation territoriale est coûteuse. Elle constate aussi que plusieurs mesures prises récemment (Loi Nôtre, création de l'ODEDEL, objectif d'évolution de la dépense locale, baisse des dotations de l'Etat) vont dans le sens d'une plus grande maîtrise de ces dépenses dans les prochaines années. La note annonce au passage la prochaine publication par France stratégie du « Tableau de bord de l'emploi public », étude comparative très intéressante sur les emplois financés par les prélèvements obligatoires, dont la dernière version date de 2011. J'en réclamais depuis longtemps l'actualisation. Elle devrait nous apporter des éléments d'appréciation fort utiles sur les problèmes dont il est ici question. En particulier le partage, dans les dépenses de rémunération des agents publics, entre ce qui tient aux effectifs et ce qui tient au niveau des salaires, demande à être précisé. La note fournit sur ce point des indications quelque peu contradictoires. Y a-t-il en France plus ou moins d'enseignants, aux différents étages du système éducatif ? Ces enseignants sont-ils plus ou moins payés que dans les autres pays témoins ? Ces questions sont cruciales et méritent d'être approfondies.

3-3 Reste à savoir si le niveau plus élevé en France des dépenses de transfert se justifie. Le cas des dépenses de vieillesse, traité en profondeur dans la note, est intéressant à cet égard. Le *plus* de la France dans ce domaine peut avoir deux sources. D'une part il s'agit là d'un choix de société, les régimes obligatoires de retraite ont en France une place plus importantes que dans d'autres pays où une part de la retraite est assurée par des régimes privés de capitalisation. Il y a de ce fait plus de dépenses publiques en France. Mais les cotisations versées par les salariés et les entreprises sont du même ordre et au final la charge pour l'éco-

nomie reste la même. D'autre part, et il s'agit bien cette fois du volume des dépenses, il se peut que la France ait eu dans ce domaine un dispositif plus généreux que d'autres pays. C'est ce que suggère la note en comparant les âges de sortie d'activité et les niveaux de vie des retraités. Mais elle ajoute aussitôt que, « même si le niveau des dépenses vieillesse est aujourd'hui élevé, les différentes réformes intervenues depuis les années 90 ont permis de maîtriser leur trajectoire future ». S'agissant du second secteur où la France se détache, celui du logement, ma religion n'est pas faite. C'est un secteur particulièrement sensible, compte tenu de la place des dépenses de logement dans le budget des ménages. Il me paraît certain que les résultats obtenus ne sont pas à la hauteur des moyens financiers mis en œuvre. Il est clair, notamment, qu'une bonne partie des aides personnelles au logement sert à alimenter des augmentations de loyer. Mais que faire ? Je ne suis pas spécialiste de ce domaine et je ne trouve pas dans la note des orientations suffisamment précises à son sujet.

3-4 Au delà de ces analyses, quelles priorités peut-on dégager au service d'une évolution raisonnée des dépenses publiques dans les dix années qui viennent ? La note de France stratégie énumère « *les postes budgétaires qui pourraient servir de levier pour une croissance plus forte, inclusive et soutenable* » : éducation, formation continue, dépenses actives pour l'emploi, transition énergétique, diffusion du numérique. Par ailleurs elle met en avant une notion originale, celle des investissements sociaux d'avenir, dans laquelle elle inclut les dépenses concernant la petite enfance, la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée, la participation au marché du travail, le vieillissement actif. Sur ce terrain, la France serait en retard par rapport à plusieurs des pays témoins, alors que, selon la note, « *ce type d'investissement permettrait tout à la fois d'améliorer le bien être de la population, de soutenir la croissance et de réduire les dépenses publiques de réparation* ».

L'idée est intéressante et doit être creusée. J'ajouterais volontiers à cette liste des investissements sociaux, en leur reconnaissant une forte priorité, ceux qui concourent à renforcer la cohésion nationale par une action soutenue de mise au niveau, dans tous les domaines, de la situation des banlieues et quartiers défavorisés.

4- Nous sommes donc en présence d'une réflexion stimulante, dont il faut remercier les auteurs. Elle doit maintenant se poursuivre. Qu'il me soit permis de souligner ici la contribution qu'apportent à l'étude de ces questions deux centres de réflexion dont les activités ne sont pas toujours suffisamment connues. Il s'agit en premier lieu de l'association « **Services publics** », sur le site de laquelle on pourra trouver, en cliquant sur le passage souligné ci-après, [une étude datée du 7 septembre 2015](#) et intitulée « Pour un débat objectif et serein sur la dépense publique ». Il s'agit en second lieu du **CIRIEC** qui va tenir son congrès international à Reims, et dont la section française s'appête à publier aux presses universitaires de Rouen et du Havre un ouvrage collectif intitulé « Quel modèle d'Etat stratège pour la France ? ». La contribution que j'y ai apportée sous le titre « Quelle organisation pour l'Etat stratège ? » revient sur l'histoire de la planification française et comporte une interview de Yannick Moreau sur la création et les premiers pas de France Stratégie ■

## Congrès international

### **31<sup>ème</sup> Congrès international du CIRIEC**

Reims - 21 au 23 septembre 2016

**« Les politiques publiques face aux enjeux sociaux et démocratiques de la mondialisation. Quels projets pour l'économie publique, sociale et coopérative ? »**



Les congrès internationaux du CIRIEC sont, tous les deux ans, des moments attendus de débats et de propositions. Ils sont organisés dans les pays où le CIRIEC compte des sections nationales. Le dernier s'est tenu à Buenos Aires (Argentine), en 2014 ; le prochain se tiendra à Reims, du 21 au 23 septembre 2016, à l'invitation de la section française. Ils sont ouverts aux praticiens et chercheurs du monde entier, aux responsables politiques, syndicalistes, fonctionnaires... membres ou non du CIRIEC.

Dans un contexte de mutation profonde de la société liée à la mondialisation économique et aux transitions de divers ordres (sociétale, environnementale, numérique...), face aux crises et à leurs conséquences sur l'accroissement des inégalités, et aux risques démocratiques dans une absence ressentie de perspectives vers un monde meilleur, le CIRIEC entend s'inscrire dans le débat sur l'efficacité des politiques publiques pour conduire des évolutions dont l'objectif prioritaire doit être la satisfaction des besoins des individus, et l'amélioration des conditions de vie en société.

Le **31<sup>ème</sup> Congrès international du CIRIEC** abordera ainsi les différentes questions qui se posent au regard de l'évolution de la société et débattrà des réponses qui devront leur être apportées :

- l'Etat stratège, dans les différents périmètres de son intervention
- la dynamique de l'économie sociale et solidaire et sa relation avec les politiques publiques
- l'innovation sociale et la réduction des inégalités dans les territoires (impact des politiques publiques locales et de l'ESS notamment)
- la transition numérique et ses enjeux, économique, éthique, démocratique

Des personnalités politiques, universitaires, chercheurs et praticiens du monde entier participeront aux débats qui seront introduits par deux grandes conférences :

- **Jean-Hervé Lorenzi**, conseiller économique du gouvernement français, membre du Conseil d'analyse économique et président du Cercle des économistes présentera les « Perspectives de l'économie mondiale 2016-2030 »

- **Monique Castillo**, professeur à l'Université Paris-Est portera un « Regard philosophique sur la mondialisation »

## Refonder l'Europe

**Serge Legagnoa**

**Secrétaire général de la Fédération des employés et cadres FO**

**C**omme le disait ma grand-mère :  
« *En toute chose malheur est bon !* »

Cette question du Brexit soulève diverses remarques. Tout d'abord, la nature du débat à l'occasion du référendum pour ou contre la sortie de la Grande-Bretagne de l'Europe. Les deux camps ont poussé l'exagération bien au-delà des limites du supportable, où propos xénophobes, voire racistes, côtoyaient une description apocalyptique de la sortie de l'Europe.



trouvons les chefs d'Etats présents au Conseil Européen. Ils sont les seuls vrais dirigeants d'une Europe sans vision, sans idéal et aux mains d'une idéologie ultralibérale qui a montré sa faillite économique et morale.

En toute chose, malheur est bon car c'est, là, l'opportunité de reprendre la main en faveur d'une construction européenne au service de la liberté, au service des peuples, de l'emploi et du social.

Ensuite, beaucoup ont découvert à l'aune du résultat sans appel qu'un référendum doit être manié avec circonspection, et que la réponse liminaire, pour ou contre, se transforme bien souvent en opposition au gouvernement en place.

Le tsunami politique qui s'ensuit, ajoutant la fronde interne du Parti Travailleuse aux démissions des tenants du Brexit comme des opposants, montre à la fois l'irresponsabilité et les postures politiques des uns et des autres.

D'aucuns diront que de toute façon, la Grande-Bretagne était et n'était pas dans l'Europe. Elle profitait à la fois des avantages du grand marché européen, tout en organisant de l'intérieur son affaiblissement.

Les conditions de sortie vont probablement faire l'objet de longues et âpres discussions avec la commission, et la logique voudrait qu'un accord commercial soit conclu entre la Grande-Bretagne et l'Europe.

L'annonce (réelle ou moyen de pression ?) du taux d'imposition des sociétés à 15% donne un message politique plus proche d'un paradis fiscal que d'un grand pays.

Voici longtemps que beaucoup critiquent la tournure prise par l'Europe : un conglomérat de pays aux situations et intérêts divergents sans vision et surtout sans volonté démocratique.

L'Europe aujourd'hui est gérée par une cohorte de "petits comptables", au premier rang de laquelle nous

ceux qui ont contribué à la construction de l'Europe, tel que Jacques DELORS, ne sont pas en reste de critiques au vu de ce qu'elle est devenue, et rappellent que le social passe avant l'économie.

C'est donc tout d'abord une refondation totale de l'Europe qui doit être engagée, et elle passe en premier lieu par l'abandon de l'orthodoxie libérale. Mais ce dernier n'est possible que si les dirigeants des Etats, qui s'abritent derrière le paravent de la Commission, l'abandonnent aussi dans leurs propres pays.

Pendant ce temps-là, la vie sociale continue avec la mobilisation contre la loi Travail qui ne faiblit pas, ni en nombre, ni en qualité et ni dans la durée. Est-il encore nécessaire de rappeler que cette loi est à l'œuvre dans la plupart des pays européens avec, certes, des nuances, mais avec la même volonté libérale d'affaiblir les droits des salariés, de détruire le social.

Refonder l'Europe passe plus que jamais par un combat dans chaque pays européen contre la spoliation du social.

A nous syndicalistes, militants, adhérents mais aussi citoyens de reprendre la main.

Et puisque la période des congés d'été nous a entraînés à la lecture, je ne peux que conseiller à chacun de lire, notamment le livre de Cécile AMAR sur Jacques DELORS, "*L'homme qui ne voulait pas être roi*", ainsi que celui d'Eloi LAURENT sur "*Nos mythologies économiques*" ■

### Dernière minute :

Barroso aurait trouvé un emploi chez Goldman Sachs... Un aveu de plus de l'affairisme et de la déliquescence de la Commission Européenne.

# Penser le mutualisme à l'heure du collaboratif

**Jacky Lesueur**

*Miroir Social*

**L**e développement de l'économie collaborative au fil de ces dernières années nourrit légitimement interrogations et débats dont nous sommes fait l'écho dans ces colonnes.

Cette "économie de pair à pair" qui repose sur le partage ou l'échange entre particuliers de biens, de services, de connaissances (avec ou sans échange monétaire) par l'intermédiaire de plateformes numériques de mise en relation, a commencé à voir le jour au début des années 2000 et couvre désormais de multiples secteurs d'activité.

Selon le pôle Interministériel de prospective et d'anticipation des mutations économiques, près de 80% des plateformes collaboratives ont été créés depuis 2008 alors que 7% des initiatives avaient été lancées avant l'année 2000.

C'est dire si le phénomène mérite attention... Aussi est-il le thème de l'éditorial de **Thierry Beaudet**, nouveau président de la Mutualité Française, dans la revue "Mutations" de Juillet. Un numéro qui ne manque pas



d'intérêt dans la mesure où il est totalement consacré à ce sujet avec des contributions ou témoignages de nombreuses personnalités telles que :

-Arthur Grave , cofondateur du collectif Ouishare -Philippe Moati, coprésident de l'observatoire société et consommation - Dominique Mahé, Président du groupe Maif - Michel Bauwens, fondateur de la P2P Foundation -Hugues Sibille, président du Labo de l'ESS -Robert Zaeader, président du

pôle corporate d'Equancy -Kylia Claude, cofondatrice de Mamie Régale, qui apportent de sérieux éclairages pour nourrir les réflexions et discussions dont personne ne pourra faire l'économie...

Pour Thierry Beaudet, *"nous sommes face à deux écueils...le premier serait de rejeter d'emblée un système qui, parce qu'il est lucratif et ne se prive pas de le revendiquer, serait en contradiction avec nos valeurs et principes de fonctionnement"...."le second , par effet miroir, serait de céder à une mode, de vouloir "courir après" un type d'économie qui, aujourd'hui, peut-être, commence à trouver ses limites"...*

...

## AU REVOIR BERTRAND !

**B**ertrand Schwartz est décédé au cœur de l'été et, hormis un communiqué de presse commun à la Ministre du travail et à la Déléguée à l'Economie Sociale et Solidaire, personne n'en a parlé<sup>1</sup>.

Et pourtant, combien Bertrand fut un acteur engagé au bénéfice de tous ceux qui pensent qu'en chaque jeune existent des capacités à devenir un acteur à part entière de notre société, de notre développement économique et social, de notre vivre ensemble, quel qu'ait été son parcours.

Le rapport Schwartz<sup>2</sup> fut, sans aucun doute, un repère, un acte fondateur des politiques d'insertion sociale et professionnelle des jeunes et les propositions qui y



figurent n'ont connu un aboutissement que de manière parcellaire.

Les Missions Locales sont ce qui en est le plus retenu, même si ce qu'elles sont devenues n'a plus rien à voir avec ce que proposait ce rapport. D'un lieu de concertation entre politiques publiques pour une réponse prenant en compte tout ce qui touche au devenir du jeune soit apportée de manière globale, les élus politiques en ont fait de nouveaux lieux de

lutte contre le chômage, plus soucieux d'afficher des résultats que de répondre aux réels besoins des jeunes.

Bertrand avait une autre vision de l'insertion sociale et professionnelle, dépassant la seule course aux chiffres, il construisait une société de la valorisation des personnes, il donnait les moyens de se dépasser, il apportait une véritable réflexion pour une meilleure cohésion sociale et une véritable capacité à participer au développement économique et social de notre pays, par tous et pour tous. Son action dans la mise en place des « nouvelles qualifications », dans cette volonté de

<sup>1</sup> <http://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/communiques-de-presse/article/deces-de-bertrand-schwartz>

<sup>2</sup> Bertrand Schwartz, *L'insertion professionnelle et sociale des jeunes*, La Documentation française, 1981

« moderniser sans exclure » sont autant de preuves de sa capacité d'écoute et de prise en compte de chacun.

J'ai eu la chance de travailler avec lui, dès la naissance des Missions Locales, en créant l'une des premières, puis à la Délégation à l'Insertion des Jeunes en tant que chargé de mission.

Alors, ma tristesse de le voir disparaître est ancrée dans ce qu'il a représenté dans la vie de ceux qui l'ont côtoyé. C'était un homme de bien, de ceux qui marquent la vie, de ceux qui nous apportent tant que l'on a l'impression de comprendre et d'agir avec intelligence, de ceux qui sont à l'écoute de tout ce qui

nous environne et qui savent faire avancer les concepts et les actions.

Nous venons de perdre un grand Monsieur, un acteur engagé, une lumière pour tous ceux qui agissent en faveur des jeunes.

Au revoir Bertrand, tous ceux qui t'ont connu savent combien tu as été un être important dans leur parcours et combien tu as changé la vision de l'insertion qui existait. La relecture de ton rapport devrait être une obligation pour tous ceux qui veulent construire des politiques d'insertion ■



## Jean-Louis Cabrespines

Membre du Conseil économique, social et environnemental

...



***Si nous voulons établir des relations basées sur le respect réciproque, il nous faut abandonner l'idée que l'un donne un ordre et l'autre obéit.***

Jesper Juul, thérapeute danois



***Ce n'est pas parce qu'ils sont nombreux à avoir tort qu'ils ont raison.***

Coluche

**Les contributions aux *Brèves du CIRIEC-France* sont publiées sous la seule responsabilité de leurs auteurs. Le CIRIEC souhaite ainsi faire circuler librement la parole. Il se réserve le droit de sélectionner les textes en fonction de sa vocation : promouvoir la recherche et l'information sur l'économie d'intérêt collectif.**

## Enercoop contribue à la transition énergétique



La coopérative **ENERCOOP** fournit de l'électricité 100% renouvelable. Dès l'origine, Enercoop a fait le choix de la forme juridique la plus appropriée à ses valeurs. De forme privée et d'intérêt public, le statut SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) s'inscrit dans le courant de l'économie sociale et solidaire, système économique qui place l'homme, et non le capital, au cœur du projet.

Outre les usagers individuels, la coopérative approvisionne des collectivités désireuses de contribuer à la transition énergétique. C'est ainsi que Nantes Métropole vient d'abonner près de 600 établissements : bibliothèques, écoles, crèches... ou encore l'Hôtel de Ville de Nantes. La vice-présidente de Nantes Métropole, Julie Laernoës, explique ainsi ce choix : « *Les engagements d'Enercoop répondent aux valeurs que nous portons dans la transition énergétique : une électricité 100 % renouvelable produite en France et un réinvestissement local des bénéficiaires, notamment dans la production d'énergie renouvelable.* »

Nantes Métropole rejoint de nombreuses collectivités qui ont déjà fait ce choix (Région Pays de Loire, ville de Vence...)

Pour agir au plus près des producteurs et des consommateurs, ENERCOOP est constituée de 10 coopératives régionales.

>>> [Lire la suite de l'article](#)

## La MATMUT et MUTLOG se rapprochent



Le Groupe **Matmut** et la mutuelle **Mutlog** (Mutuelle du Logement), spécialiste de l'assurance emprunteur, accentuent leur rapprochement. Après 3 ans de partenariat, le Groupe Matmut et la mutuelle Mutlog renforcent leurs liens. L'Assemblée Générale de Mutlog, réunie le 14 juin, a voté à l'unanimité en faveur de l'adhésion de la mutuelle à la SGAM Groupe Matmut.

Cette décision souligne la qualité des échanges entre le Groupe Matmut et Mutlog initiés depuis 2013. Elle démontre une nouvelle fois la capacité fédératrice et l'attractivité du Groupe Matmut. Elle démontre aussi l'efficacité de l'alliance des expertises entre une grande mutuelle généraliste et une mutuelle spécialiste de la protection des emprunteurs.

Le 1er janvier 2017, la SGAM Groupe Matmut comptera plus de 3 500 000 sociétaires et 1 500 millions de fonds propres.

Depuis octobre 2013, le Groupe Matmut propose dans son réseau l'assurance emprunteur Mutlog pour les prêts immobiliers et les prêts relais de moins de 3 ans. En 2015, plus de 1 750 dossiers ont été instruits pour près de 183 millions d'euros de prêts assurés. Une démonstration de la complémentarité naturelle de ce service avec les offres d'assurance du Groupe Matmut : « *L'assurance emprunteur est en effet enjeu de taille pour nos sociétaires dans un contexte de taux bas qui fait plus que jamais de l'assurance un élément budgétaire clé dans le cadre d'un projet immobilier. Les solutions Mutlog, en plus d'être compétitives, sont très protectrices avec par exemple :*

- Une garantie perte d'emploi adaptée au nouveau marché du travail puisque couvrant la rupture conventionnelle et prévoyant des forfaits accompagnement pour le retour à l'emploi ou la création d'entreprise,
- Une large acception des difficultés de santé, maladies du dos et maladies psychologiques notamment,
- Des « plus » solidaires : exonération du paiement des cotisations pendant 1 an en cas de surendettement,
- Un fonds d'entraide...

L'adhésion de Mutlog à la SGAM Groupe Matmut, effective au 1er janvier 2017, permettra au Groupe de bénéficier pleinement du savoir-faire d'un acteur mutualiste à l'expertise et à la solidité reconnues. Au 31 décembre 2015, Mutlog combiné présente un ratio de solvabilité SII de 485,25 % »

### **A propos du Groupe Matmut :**

Avec près de 3 millions de sociétaires et près de 6,6 millions de contrats d'assurance gérés (au 31 décembre 2015), le Groupe Matmut est aujourd'hui un acteur majeur sur le marché français de l'assurance. Il offre à tous – particuliers, professionnels, entreprises, associations – une gamme complète de produits d'assurance des personnes et des biens (auto, moto, bateau, habitation, responsabilités, protection de la famille, santé, protection juridique et assistance) et de services financiers et d'épargne (crédits auto, projet, assurance emprunteur, livret d'épargne, assurance vie...). Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 1,8 milliard d'euros en 2015. Il emploie près de 5 900 personnes.



## FMI : la France doit faire « mieux »



« Sur la bonne voie, mais doit faire mieux ! » C'est l'admonestation que le Fonds Monétaire International vient d'adresser à la France, lui demandant d'aller plus loin que les lois Macron et El Khomri, en regrettant que cette dernière tarde à être promulguée.

Le FMI recommande notamment de « réformer les normes de l'Assurance chômage », en « rallongeant la période minimale de cotisation », actuellement de quatre mois, pour ouvrir droit à indemnisation.

En résumé : un bonnet d'âne. Pour qui ?

## 1<sup>er</sup> Fonds dédié à l'économie sociale et solidaire



La **Caisse des Dépôts**, en partenariat avec BNP Paribas, BNP Paribas Cardif, CNP Assurances, Crédit Coopératif, l'Ircantec et la Mutuelle Nationale Territoriale a lancé **NovESS**, le premier Fonds dédié à l'économie sociale et solidaire.

Ce Fonds a vocation à soutenir la transition et le changement d'échelle des structures de l'ESS. Ce secteur, qui crée de l'emploi, répond à des besoins sociaux aigus peu ou pas satisfaits, et présente des besoins de financement importants, notamment en fonds propres. Le nouveau fonds d'investissement est doté de 100 M€. La Caisse des Dépôts participe à hauteur de 49 % au premier tour de table de 50 M€, accompagnée par le Groupe BNP Paribas à hauteur de 20 %.

NovESS interviendra à 90 % en fonds propres et quasi fonds propres sur tout le périmètre de la loi ESS du 31 juillet 2014 (associations, coopératives, mutuelles, fondations et sociétés commerciales avec une couverture sectorielle prédominante sur le social, le médico-social, transition énergétique). Il ciblera prioritairement les associations et entreprises sociales porteuses de projets de grande envergure (investissements compris entre 1 M€ et 5 M€). Il interviendra également pour faire émerger des projets innovants à forte valeur ajoutée, futures « pépites », et des projets en phase d'accélération (investissements compris entre 100 000 € et 500 000 €).

Le Fonds porte également la création de **MESIS**, outil de mesure et de suivi de l'impact social. MESIS a vocation à être reconnu comme une norme de place pour le secteur de l'investissement à impact social en France.

>>> [communiqué de presse](#)

## L'ONU promeut les coopératives



A l'occasion de la Journée internationale des coopératives qui s'est tenue aux Nations-Unies, le 2 juillet, le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, s'est prononcé en faveur du secteur coopératif. Il a appelé les gouvernements à faciliter leur développement : « *J'exhorte les gouvernements à créer un environnement porteur où les coopératives puissent prospérer et croître. Tirons parti de la force des coopératives pour réaliser les objectifs de développement durable et instaurer un monde de dignité où chacun ait ses chances.* »

Jugement partagé par Guy Ryder, Directeur général de l'Organisation Internationale du Travail qui déclare que les coopératives jouent un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs de développement durable à l'horizon 2030. A lire sur [http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/how-the-ilo-works/ilo-director-general/statements-and-speeches/WCMS\\_495724/lang--fr/index.htm](http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/how-the-ilo-works/ilo-director-general/statements-and-speeches/WCMS_495724/lang--fr/index.htm)

De son côté, la présidente de l'Alliance Coopérative Internationale, Monique F. Leroux, a réitéré le rôle clé des coopératives dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'ONU : « *Les coopératives sont des entreprises durables de par leur nature avec une vision à long terme de leur développement. En raison de leurs valeurs et de leurs principes, elles sont bien placées pour contribuer au mieux-être des collectivités et répondre à leurs besoins. C'est dans leur ADN.* »

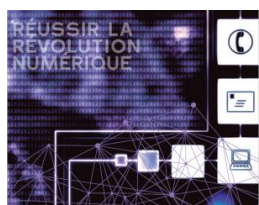
Cet esprit collaboratif anime également la plateforme en ligne « Coops for 2030 », qui a été lancée par l'Alliance coopérative internationale. Cette plateforme d'échange présente les initiatives des coopératives du monde entier visant à réaliser les 17 objectifs de développement durable de l'ONU adoptés par les dirigeants mondiaux en septembre 2015 pour donner suite aux objectifs du Millénaire pour le développement.

>>> Pour en savoir plus : <http://bit.ly/29HLtn8>

>>> Interview radiophonique de Monique F. Leroux : <http://bit.ly/29h94MQ>

>>> Journée internationale des coopératives : <http://ica.coop/fr/node/13200>

## Les territoires et le numérique



La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies livre sa vision et ses propositions pour faire du numérique un véritable atout pour les territoires. Cela passe notamment par une refonte des relations collectivités/Etat.

Dans un livre blanc publié fin juin, la FNCCR fait un tour d'horizon des problématiques auxquelles sont aujourd'hui confrontées les collectivités et propose ses solutions. Entendant "réfléchir à notre avenir numérique", elle fait part des attentes et des craintes du "citoyen-consommateur numérique" pour constater ce qui est - et ce qui pourrait être - en matière d'usages, de politiques de la donnée ou encore d'infrastructures. Tout en remettant les collectivités au cœur du débat et en prenant un ton parfois sévère avec l'Etat, ce partenaire pourtant "incontournable".

>>> ["Réussir la révolution numérique"](#)

## Démographie et finance



Les évolutions démographiques influencent les grands équilibres économiques et financiers, nationaux et internationaux. Il était donc important pour la **Revue d'économie financière** de consacrer un numéro à la recherche, sur le thème peu traité, des interactions entre démographie et finance.

Grandes forces démographiques à l'œuvre, enjeux principaux pour les pays développés et en développement, lien avec les inégalités, situation des migrants, tels sont les grands axes développés dans la revue.

[Découvrez le sommaire](#)

[Lisez l'introduction](#)

## Économie sociale : Bilan de l'emploi en 2015



Avec 2,39 millions de salariés, l'économie sociale en France (associations, coopératives, mutuelles et fondations) a représenté un emploi privé sur huit en 2015. Cet ensemble est principalement porté par le secteur associatif 83% des établissements, 77% des emplois et 69% de la masse salariale), sa colonne vertébrale. L'emploi d'économie sociale a progressé de 26%, entre 2010 et 2015,

quand l'ensemble de l'emploi privé n'évoluait que de 7%. Ceci s'est encore vérifié en 2015, avec une évolution de 0,4% dans l'économie sociale, deux fois moindre pour l'ensemble du secteur privé (+ 0,2%). Dans cet ensemble en progression, on notera toutefois l'érosion des emplois sous régime agricole, avec un nouveau repli dans les coopératives agricoles qui ont perdu environ 2.000 salariés.

Au plan national, les emplois d'économie sociale représentent 12,7% de l'ensemble de l'emploi privé. Autour de cette moyenne nationale, le Limousin, la Basse-Normandie, le Poitou-Charentes, la Bretagne, la Franche-Comté, l'Auvergne et le Languedoc-Roussillon atteignent ou dépassent 16%, contre seulement 8,7% en Ile-de-France (cf. le bilan actualisé pour les 26 régions). Ce ratio dépend tout autant du dynamisme de l'économie sociale que du dynamisme - ou de l'atonie - du secteur économique en général, dans chacune des régions.

Trois cartes, représentant successivement les 26 régions, les 17 nouvelles régions et l'ensemble des départements, sont mises ici à la disposition des acteurs et des décideurs, pour leur présenter la réalité et les enjeux de ce secteur, au plus près de leurs préoccupations.

>>> <http://www.recherches-solidarites.org/media/uploads/economie-sociale-2016.pdf>

# AGENDA

## 1<sup>er</sup> Forum international de droit coopératif



Le Comité de Droit Coopératif de l' **Alliance Coopérative Internationale** organise du 16 au 18 Novembre 2016 le **Premier Forum International de Droit Coopératif** à Montevideo (Uruguay).

Le Forum aura lieu en parallèle avec le Congrès Continental de Droit Coopératif organisé par le Comité de Droit Coopératif de Cooperativas de las Américas, l'organisation régionale de l'Alliance Coopérative Internationale pour les Amériques.

>>> Information-Inscription : <http://ica.coop/en/events/1st-international-forum-co-operative-law>

## 27<sup>ème</sup> colloque et Prix ADDES 2017



Le 27<sup>ème</sup> colloque de l'Association pour le Développement de la Documentation sur l'Économie Sociale (ADDES) se tiendra à Paris, en janvier 2017, sur le thème "**Économie sociale et solidaire et pouvoirs publics : les enjeux politiques**".

>>> [Télécharger le fichier](#)

A cette occasion, l'ADDES remettra :

- Un prix de thèse de 3000 €
- Un prix de mémoire de 1500 €

Les candidats doivent adresser leurs travaux (soutenus en 2015 ou 2016) sous format électronique à **Véronique Larosée** avant le 1er octobre 2016 : [addes@coopanet.com](mailto:addes@coopanet.com)

>>> Pour plus d'informations, cliquez [ici](#)

## Salon national de l'économie sociale et solidaire



Après deux premières éditions réussies, le **Salon national de l'économie sociale et solidaire** ouvrira de nouveau ses portes à Niort les 13 et 14 octobre 2016.

Ouvert à tous, le salon mettra cette année l'accent sur la sensibilisation des jeunes, la découverte des métiers de l'ESS, l'innovation sociale et le développement économique des entreprises.

Programme : [Forum de l'emploi, des métiers, de la formation et de la création en ESS](#)

## Coopération dans les territoires



Le séminaire final du programme **Codesol** : "**les dynamiques de coopération dans les territoires : approche pluridisciplinaire**", qui aura lieu à la MRGT (campus Belle Beille, Angers) le 17 novembre prochain.

Le projet CODESOL, pluridisciplinaire (sociologie, économie, gestion, géographie, communication), associant différents laboratoires d'Angers Loire Campus, questionne les modalités d'ancrage au territoire de l'activité, de l'emploi, des revenus, des ressources, grâce aux différentes formes de coopérations qui s'y inscrivent.

Au-delà des coopératives instituées, elles-mêmes diverses par leurs objets et leurs statuts, la recherche cible les coopérations de proximité, au sein des espaces ruraux ligériens et plus spécifiquement angevins. Les coopératives et coopérations agricoles locales sont comparées aux dynamiques de coopérations artisanales, de commerçants, ou multi partenariales, comme les SCIC. Le territoire est convoqué à plusieurs niveaux, du terroir, jusqu'aux actions de développement territorial portées par des collectivités locales et qui motivent la création d'organisations originales, innovantes, coopératives. .../

Ces dynamiques d'initiative locale procèdent de la mise en synergie d'un capital social, enjeu de régulation territoriale s'il facilite une action collégiale relevant de l'encastrement des acteurs dans les réseaux socio-territoriaux et pas seulement dans les réseaux professionnels/de filières. De l'engagement individuel du professionnel indépendant à l'implication dans des actions entrepreneuriales collectives, c'est souvent la mise en place et l'appropriation d'innovations, avec prise en charge commune du risque, qui constituent la motivation centrale pour l'action.

Coopérer pour innover permet d'activer de nouvelles ressources au profit du développement solidaire des territoires. Ainsi, l'ESS peut encourager des formes inédites d'entrepreneuriat collectif, par la création d'organisations originales, multifformes.

>>> Inscriptions jusqu'au 17/11/2016 : <http://fua.univ-angers.fr/fua/Formulaire/AfficherFormulaire?codEnq=374>

## 3<sup>ème</sup> colloque « Innovation sociale et territoires »



Colloque organisé par la **SCIC T.E.T.R.I.S.** (Grasse, 9 et 10 novembre 2016).

[Vers un écosystème territorial d'innovation sociale propice au développement local durable ?](#)

Axe 1 : Des éléments de caractérisation d'un écosystème territorial d'innovation sociale

Axe 2 : Explorer la piste de l'économie en commun

Axe 3 : «Cultiver le territoire» pour en révéler les ressources

Les propositions de communications sont attendues pour le mercredi 21 septembre 2016 au plus tard. Elles prendront la forme soit d'un résumé de communication, soit d'un article déjà écrit.

Les organisateurs feront parvenir leur réponse, acceptation ou refus, aux auteurs avant le 30 septembre 2016 accompagné d'une proposition de programme.

Afin de rendre les réflexions issues de ce colloque accessibles au plus grand nombre, les intervenants s'engagent à communiquer aux organisateurs un article et/ou un diaporama qui sera mis en ligne (avec un lien communiqué aux participants au colloque) au plus tard le 20 novembre 2016.

>>> Contact : Geneviève Fontaine : [recherche@scic-tetris.org](mailto:recherche@scic-tetris.org)

## Mesures d'impact (social) et impacts des mesures



Workshop international organisé par La Maison européenne des sciences de l'homme et de la société MESHS, Lille. (Lille, 6 et 7 décembre 2016), en lien avec la ChairESS de la région Hauts-de-France, le PEPS-INSHS AGLOS et l'ANR Clean.

Ce workshop est inséré dans le programme de différents masters (M2) de la région Hauts-de-France : Master Action publique, institutions, économie sociale et solidaire – APIESS (U Lille1, dir : Florence Jany-Catrice), Master Développement local, économie solidaire – DLE (U Valenciennes, dir : Laurent Gardin), Master Stratégie et management des collectivités territoriales – SMCT (U Lille1, dir : Marc Bréant), Master Développement économique de l'interface public-privé DEIPP (U Lille1, dir : Jordan Melmiès) Master Histoire (U Lille3, dir : Béatrice Touchelay), Master Archives et Patrimoine- MAP (U Lille3, dir : Matthieu de Oliveira), Master Gestion des Entreprises Sanitaires et Sociales- GE2S (U Lille1, dir : Christel Beaucourt)

>>> Inscriptions obligatoires prochainement ouvertes sur le site : <http://www.gdr3720.fr>.

>>> Pour plus d'informations, contactez : [Florence.jany-catrice@univ-lille1.fr](mailto:Florence.jany-catrice@univ-lille1.fr). [Ilona.delouette@univ-lille1.fr](mailto:Ilona.delouette@univ-lille1.fr).

## Le Mois de l'économie sociale et solidaire



Le Mois de l'ESS se déroule tous les ans au Mois de novembre sur l'ensemble des régions de France. Il constitue une vitrine des initiatives des acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Vous êtes une association, une mutuelle, une coopérative, une fondation ou une entreprise commerciale d'utilité sociale ?

Vous partagez les valeurs défendues par les structures de l'économie sociale et solidaire ?

En tant qu'acteur engagé du territoire, saisissez-vous du Mois de l'ESS 2016 en inscrivant les événements que vous organisez pendant le mois de Novembre, et bénéficier ainsi d'une campagne de communication d'envergure nationale.



# CIRIEC-France

Le CIRIEC est une organisation internationale non gouvernementale,  
créée il y a un siècle par le professeur Edgard Milhaud  
Son objet est la recherche et l'information sur l'économie d'intérêt général :  
économie publique, économie sociale et économie paritaire

Ses travaux se réalisent à travers  
des réseaux nationaux et internationaux de chercheurs, publications, colloques, congrès mondiaux, ...  
Ils contribuent à l'illustration, mais aussi à la promotion des entreprises et organisations  
qui partagent des valeurs de service de l'intérêt général, de non lucrativité et de démocratie économique

Le CIRIEC est constitué de sections nationales  
La section française est une association sans but lucratif composée d'adhérents, personnes physiques et morales  
Parmi ces dernières : entreprises publiques, organisations et entreprises de l'économie sociale,  
organismes à gestion paritaire et syndicats

Les ressources de l'association sont essentiellement constituées des cotisations de ses membres  
Les fonctions de ses responsables et animateurs sont bénévoles

Le CIRIEC-France est présidé par  
**Alain Arnaud**

Informations-adhésions : >>> [info@ciriec-france.org](mailto:info@ciriec-france.org)

## CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR L'ECONOMIE PUBLIQUE, SOCIALE ET COOPERATIVE

### **CIRIEC-France**

7 passage Tenaille – F – 75014 Paris  
Téléphone : 33 (0) 1 40 52 85 49 - Courriel : [info@ciriec-france.org](mailto:info@ciriec-france.org)  
[www.ciriec-france.org](http://www.ciriec-france.org)



---

**"Brèves du CIRIEC-France"** Lettre mensuelle électronique éditée par le CIRIEC-France

**Directeur de la publication : Alain Arnaud**



**Rédaction : Marcel Caballero**



Si vous souhaitez  
contribuer à alimenter les *Brèves du CIRIEC-France*



[marcel.caballero@club-internet.fr](mailto:marcel.caballero@club-internet.fr)

Les textes sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs  
Ils peuvent être reproduits librement avec indication de la source